



communauté de l'auxerrois

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant PLH & PDM**

Pièce 3.2.4 – OAP Thématique

Vallée de l'Yonne

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal arrêtant le projet de PLUi-HM le :

Une démarche accompagnée par :

- atopia,
- Cittanovà,
- ITEM,
- Espacité,
- Chambre d'Agriculture
- *Palabreo*
- Adalrys.

OAP thématique Vallée de l'Yonne

Sommaire

OAP THEMATIQUE VALLEE DE L'YONNE.....	3
SOMMAIRE	4
PREAMBULE	5
PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE.....	6
DES SEQUENCES PAYSAGERES DE LA VALLEE DE L'YONNE.....	7
CARTE DES SEQUENCES PAYSAGERES DE LA VALLEE DE L'YONNE.....	8
LES ILES A FLANC DE COTEAU.....	8
AUXERRE : L'YONNE URBaine.....	8
DES MEANDRES AUX ETANGS	8
PAYSAGES ECONOMIQUES	8
PARTIE 2 – ORIENTATIONS GENERALES	9
ORIENTATIONS GENERALES : AMPLIFIER LES DYNAMIQUES DE LA VALLEE DE L'YONNE	10
PRINCIPE D'AMENAGEMENT 1 : RENFORCER LE MAILLAGE DE PAYSAGES HUMIDES	10
PRINCIPE D'AMENAGEMENT 1 : RENFORCER LE MAILLAGE DE PAYSAGES HUMIDES	11
PRINCIPE D'AMENAGEMENT 2 : VALORISER UNE SCENOGRAPHIE DES PAYSAGES DE L'EAU.....	12
PRINCIPE D'AMENAGEMENT 2 : VALORISER UNE SCENOGRAPHIE DES PAYSAGES DE L'EAU.....	13
PRINCIPE D'AMENAGEMENT 3 : METTRE EN VALEUR LES USAGES DE LA VALLEE	14
PRINCIPE D'AMENAGEMENT 3 : METTRE EN VALEUR LES USAGES DE LA VALLEE	15
.....	16
.....	16
CARTE DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS GENERALES	16
PRINCIPE D'AMENAGEMENT 1 : RENFORCER LE MAILLAGE DE PAYSAGES HUMIDES	17
.....	17
PRINCIPE D'AMENAGEMENT 2 : VALORISER UNE SCENOGRAPHIE DES PAYSAGES DE L'EAU	17
PRINCIPE D'AMENAGEMENT 3 : METTRE EN VALEUR LES USAGES DE LA VALLEE	17
ORIENTATIONS PAR SEQUENCES PAYSAGERES	18
DEFINITION, CARACTERISTIQUES ET ENJEUX DE LA SEQUENCE :	18
SEQUENCES 1 : LES ILES A FLANC DE COTEAU	18
PRINCIPES D'AMENAGEMENTS :	19
SEQUENCE 2 : AUXERRE : L'YONNE URBaine	21
DEFINITION, CARACTERISTIQUES ET ENJEUX DE LA SEQUENCE :	21
PRINCIPES D'AMENAGEMENTS :	22
SEQUENCE 3 : PAYSAGES ECONOMIQUES	24
DEFINITION, CARACTERISTIQUES ET ENJEUX DE LA SEQUENCE :	24
PRINCIPES D'AMENAGEMENTS :	25
SEQUENCE 4 : DES MEANDRES AUX ETANGS	27
DEFINITION, CARACTERISTIQUES ET ENJEUX DE LA SEQUENCE :	27
PRINCIPES D'AMENAGEMENT :	28

Préambule

Les paysages de l'Auxerrois sont grandement façonnés par sa géomorphologie créant de nombreuses vallées, côteaux et plateaux.

La vallée de l'Yonne constitue l'axe le plus structurant du territoire, séparant le long de son tracé la ville d'Auxerre à ses plateaux agricoles. Cette vallée est également support d'une grande diversité de milieux et d'usages vecteur des singularités du territoire de l'Auxerrois comme les étangs, les points de vue paysagers ou encore l'ensemble du petit patrimoine hydraulique réparti le long de l'Yonne.

La vallée est aussi porteuse d'un maillage hydraulique constitué de nombreux Ruis. Ces petits cours d'eau favorisent la présence d'une végétation humide support de biodiversité et espaces de fraîcheur sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte de réchauffement climatique, la préservation ainsi que la valorisation des milieux humides est indispensable au maintien de la trame verte et bleue sur le territoire.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Vallée de l'Yonne » traduit ces enjeux à l'échelle du territoire de l'Auxerrois. Elle vise à valoriser et préserver l'écosystème que constitue la vallée de l'Yonne au travers de principes d'aménagement intégrant des notions écologiques et paysagères mais aussi l'intégration des usages urbains dans la vallée (mobilités, usages et qualité de vie).

Partie 1 – État des lieux du territoire

DES SEQUENCES PAYSAGERES DE LA VALLEE DE L'YONNE





CARTE DES SEQUENCES PAYSAGERES DE LA VALLEE DE L'YONNE

PAYSAGES DU LIT MAJEUR DE L'YONNE

- L'Yonne
- Courbes topographiques : limites du lit majeur
- Vignes sur les coteaux
- Bois tendre des plaines
- Prairies humides des plaines
- Bois tendre dans le lit majeur
- Prairies humides dans le lit majeur
- Auxerre : Espace sportif
- Zones d'Activité Économique
- Bâti dans le lit majeur
- Coteaux abrupts

OUVRAGES HYDRAULIQUES

- Port de plaisance
- Haltes
- Écluses
- Moulins

UN TERRITOIRE RAMIFIÉ A LA VALLEE

- Rus et cours d'eau
- Communes et *hameaux* ramifiées par les Rus
- Bois tendres ramifiés par les Rus
- Prairies ramifiées par les Rus

DES SEQUENCES PAYSAGERES

- 1 *Les îles à flanc de coteau*
- 2 *Auxerre : L'Yonne urbaine*
- 3 *Paysages économiques*
- 4 *Des méandres aux étangs*

— Délimitation des séquences paysagères

Sources:
 TVB_elements_constitutifs_ss_trame_boisée_CAA
 BATI_BD_TOPO_2025
 zones_d_activité_et_d_intérêt
 MH_AUXERROIS
 COURBE_0720_6760

Partie 2 – Orientations générales

Orientations générales : Amplifier les dynamiques de la vallée de l'Yonne

En proposant un dialogue entre la vallée de l'Yonne et son réseau de rus, les orientations se classent en trois axes complémentaires, applicables plus localement à chaque situation.

Principe d'aménagement 1 : Renforcer le maillage de paysages humides

Les composantes des paysages humides innervant la vallée de l'Yonne composent des continuités écologiques plus ou moins fonctionnelles (ripisylves et linéaire bleu fragmenté suite au développement des infrastructures et de l'urbanisation. Afin de les inclure dans un maillage territorial fonctionnel, il s'agirait de :

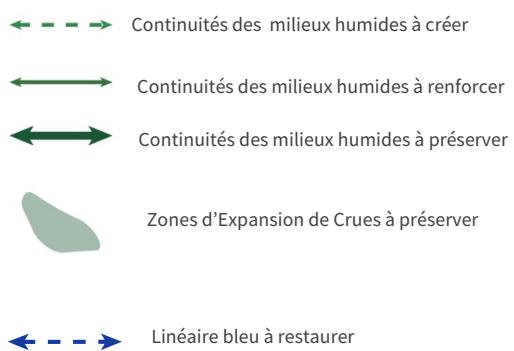
-Renforcer les continuités des ripisylves le long des rus et ce jusqu'à leur entrée dans le lit majeur de l'Yonne.

-Préserver les boisements et prairies humides ainsi que les Zones d'Expansion de Crues au niveau des plaines du fond de vallée, surfaces tampons permettant une meilleure résilience de la vallée face au risque inondation.

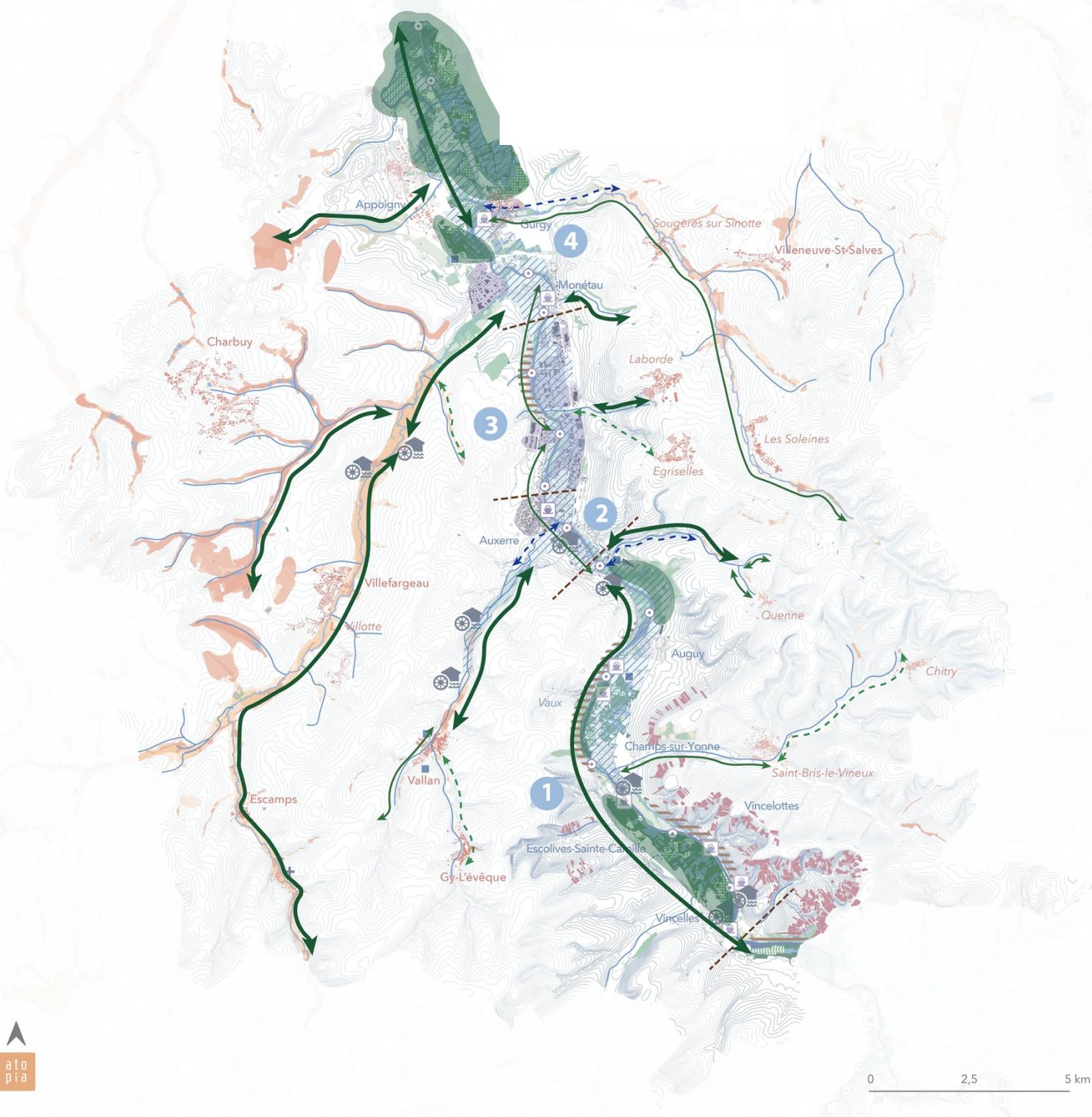
-Limiter l'imperméabilisation et favoriser la désimperméabilisation des sols des îlots bâties dans le lit majeur de l'Yonne pour une infiltration maximum de l'eau dans les sols.

-Mettre à distance l'activité agricole et le pâturage des abords des cours d'eau afin d'éviter l'érosion des berges (plantation de ripisylve et mise en place de clôtures, abreuvoirs gravitaires, descente aménagée etc.)

-Restaurer les tronçons des Rus dans leur accroche à l'Yonne amenant à une circulation de l'eau complexifiée et permettant aux milieux humides de s'y développer.



Linéaire bleu à restaurer



Principe d'aménagement 1 : **Renforcer le maillage de paysages humides**

- ← - - - → Continuité des milieux humides à créer
- ← → Continuité des milieux humides à renforcer
- ← → Continuité des milieux humides à préserver

-  Zones d'Expansion de Crues à préserver
- ← - - - → Linéaire bleu à restaurer

Principe d'aménagement 2 :

Valoriser une scénographie des paysages de l'eau

La présence actuelle de nombreux itinéraires sur le territoire ont permis l'implantation d'un large réseau de chemins pour mobilités douces (véloroute, GR, Saint-Jacques-de-Compostelle, découverte des vignobles, parcours de l'eau au cœur des étangs, etc.). Cependant, aucun itinéraire ne propose d'intégrer l'écosystème de la vallée à la découverte du territoire.

En se basant sur les chemins piétons et cyclables composant le réseau actuel, il serait question de valoriser un maillage territorial utilisant les Rus et les bords de l'Yonne comme éléments directeurs et accroches de l'itinérance.

Plusieurs types de liaisons pourraient ainsi être valorisées sur le territoire afin d'amplifier la présence des paysages humides:

- L'itinérance au cœur de la vallée de l'Yonne, le long du cours d'eau
- L'itinérance le long des Rus générant des portes d'entrée sur la vallée de l'Yonne
- La liaison entre ces itinérances traversant les entités paysagères du territoire (plateaux céréaliers, boisements denses et vignes).

Pour marquer ces liaisons dans le paysage et amplifier la présence de l'eau, il s'agirait de :

-Compléter le réseau de cheminements, notamment le long des Ru

-Lorsque cela est possible, marquer la présence des Rus enfouis par une réouverture du lit des cours d'eau, des alignements d'arbres et arbustes humides (Aulnes, Orme, Hélophytes etc.), afin de créer une continuité visuelle.

-Intégrer des espaces de pauses (assises, abris, panneaux d'informations) afin de mettre en valeur des points de vue vers et depuis les paysages humides

-Mettre en valeur et marquer les points d'entrée dans la vallée le long des cheminements (végétation humide, panneaux informatifs, marqueur de point de vue etc.)

-Marquer les effets de « seuil » créé par les séquences paysagères sur la vallée de l'Yonne.

- Conserver et amplifier les itinéraires le long de la vallée de l'Yonne et des Rus
- Faciliter l'accès aux paysages humides en incluant les entités paysagères du territoire
- Entités paysagères (plateaux céréaliers, boisements denses et vignes)
- Points d'entrée sur la vallée de l'Yonne
- Effets de « seuils » créé par les séquences paysagères de la vallée de l'Yonne



Principe d'aménagement 2 : Valoriser une scénographie des paysages de l'eau

- ←→ Conserver et amplifier les itinéraires le long de la vallée de l'Yonne et des Rus
- ←→ Faciliter l'accès aux paysages humides en incluant les entités paysagères du territoire
- Entités paysagères (plateaux céréaliers, boisements denses et vignes)
- Points d'entrée sur la vallée de l'Yonne
- Effets de « seuils » créé par les séquences paysagères de la vallée de l'Yonne

Principe d'aménagement 3 : Mettre en valeur les usages de la vallée

La vallée de l'Yonne constitue un ensemble de paysages habités au quotidien mais aussi traversés ponctuellement en réponse à l'attractivité touristique du territoire. Un dialogue s'impose donc entre la présence de l'eau et les usages récréatifs, quotidiens et économiques. Pour améliorer la cohabitation de ces usages il s'agirait de :

-Renforcer l'usage fluvial de l'Yonne en intégrant de nouvelles haltes permettant l'accès, depuis le cours d'eau, aux itinéraires de promenade, aux services et paysages singuliers des bords de l'Yonne ainsi qu'en tendant vers une réappropriation des berges et des quais (guinguette estivale, manifestation en bord de rivière etc.).

-Ajouter des points de baignade pour diversifier l'offre récréative dans la vallée.

-Amplifier le co-usage en intégrant les zones d'activités et les parcelles agricoles de la vallée de l'Yonne à une meilleure résilience vis-à-vis de l'aléa inondation (intégrer des principes de résilience dans les nouveaux projets, préserver et amplifier les espaces naturels tampons, protection des berges).

Sur la totalité des paysages humides de l'Auxerrois les Rus constituent ainsi des réservoirs de biodiversité non négligeables grâce aux ripisylves, boisements et prairies humides qu'ils influencent. Une vision prospective de la vallée intégrant le facteur du réchauffement climatique place les écosystèmes des Rus comme centraux dans l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. En cas de fortes chaleurs, les paysages humides des Rus pourraient constituer une offre alternative à la vallée de l'Yonne comme espaces de fraîcheur. Pour y faire, il serait question de :

-Préserver et amplifier les écosystèmes alluviaux des Rus (épaisseur des boisements humides, plantations et gestion raisonnée des ripisylves, usage extensif des prairies humides).

-Prévoir l'implantation d'îlots de fraîcheur à proximité des espaces habités le long des rus avec un accès raisonnable donné aux boisements humides existants (des promenades sur passerelles permettent par exemple d'éviter toute forme de pression sur les milieux).

-Prévoir l'implantation d'îlots de fraîcheur à proximité des espaces habités le long de l'Yonne grâce à un remaniement des quais : désimperméabilisation

partielle, plantations de végétation inféodée aux milieux humides permettant un apport d'ombre.



Maintenir le réseau de haltes nautiques



Conserver la base nautique existante



Diversifier l'offre de baignade



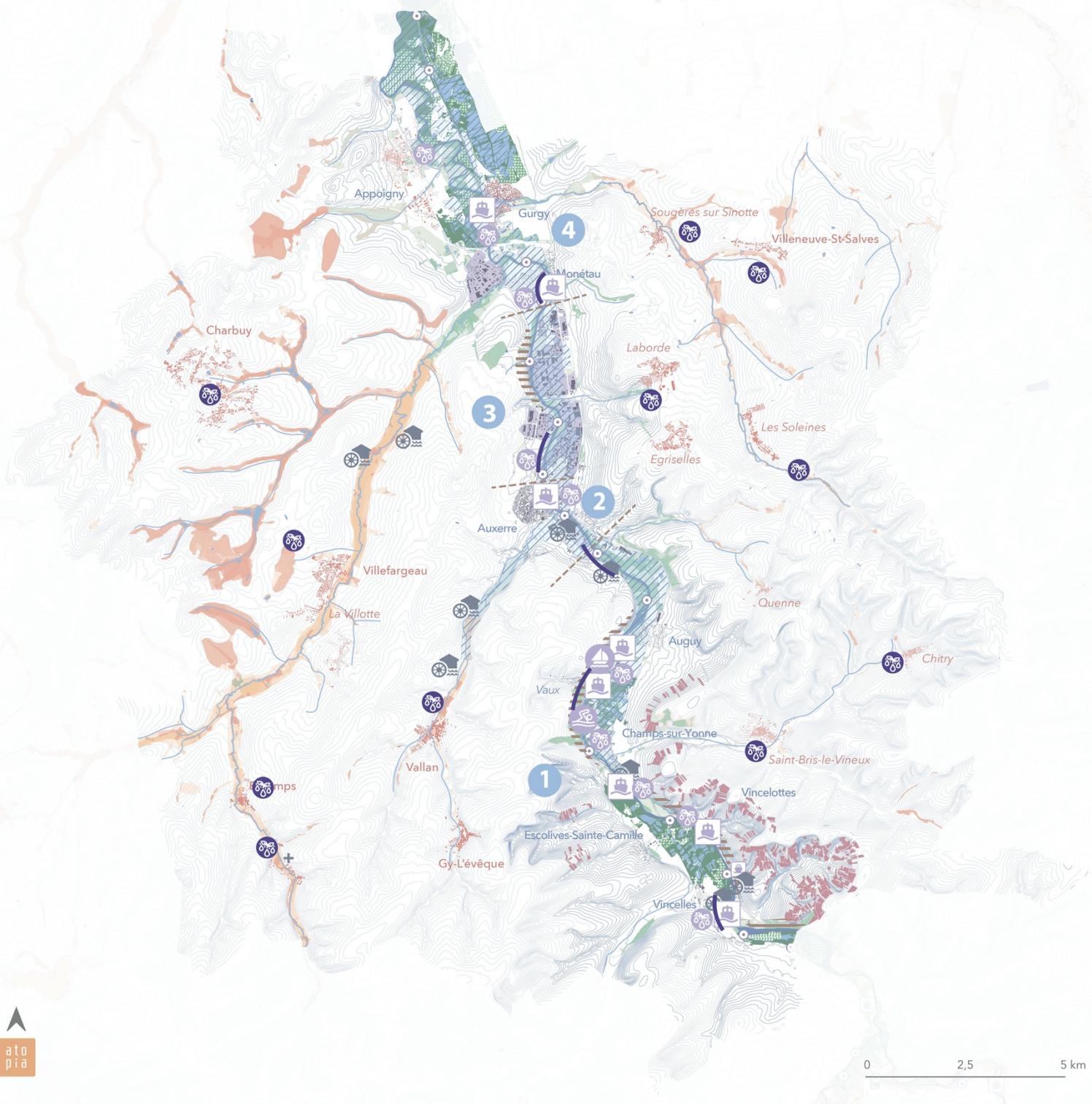
Tendre vers une réappropriation des quais



Îlots de fraîcheur à créer le long de l'Yonne : utiliser les quais et amplifier la présence des écosystèmes humides existants



Îlots de fraîcheur à créer le long des Rus : amplifier les écosystèmes humides existants et valoriser leur accès raisonnable à proximité des espaces habités.



Principe d'aménagement 3 : Mettre en valeur les usages de la vallée

-  Maintenir le réseau de haltes nautiques
-  Conserver la base nautique existante
-  Diversifier l'offre de baignade
-  Tendre vers une réappropriation des quais
-  Ilots de fraîcheur à créer le long de l'Yonne : utiliser les quais et amplifier la présence des écosystèmes humides existants
-  Ilots de fraîcheur à créer le long des Rus : amplifier les écosystèmes humides existants et valoriser leur accès raisonnable à proximité des espaces habités.

CARTE DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS GENERALES



Principe d'aménagement 1 : Renforcer le maillage de paysages humides

← - - - → Continuités milieux humides à créer

↔ Continuités milieux humides à renforcer

↔ Continuités milieux humides à préserver



Zones d'Expansion de Crues à préserver

← - - - → Linéaire bleu à restaurer

Principe d'aménagement 2 : Valoriser une scénographie des paysages de l'eau

↔ Conserver et amplifier les itinéraires le long de la vallée de l'Yonne et des Rus

↔ Faciliter l'accès aux paysages humides en incluant les entités paysagères du territoire



Entités paysagères (plateaux céréaliers, boisements denses et vignes)



Points d'entrée sur la vallée de l'Yonne



Effets de « seuils » créé par les séquences paysagères de la vallée de l'Yonne

Principe d'aménagement 3 : Mettre en valeur les usages de la vallée



Maintenir le réseau de haltes nautiques



Conserver la base nautique existante



Diversifier l'offre de baignade



Tendre vers une réappropriation des quais

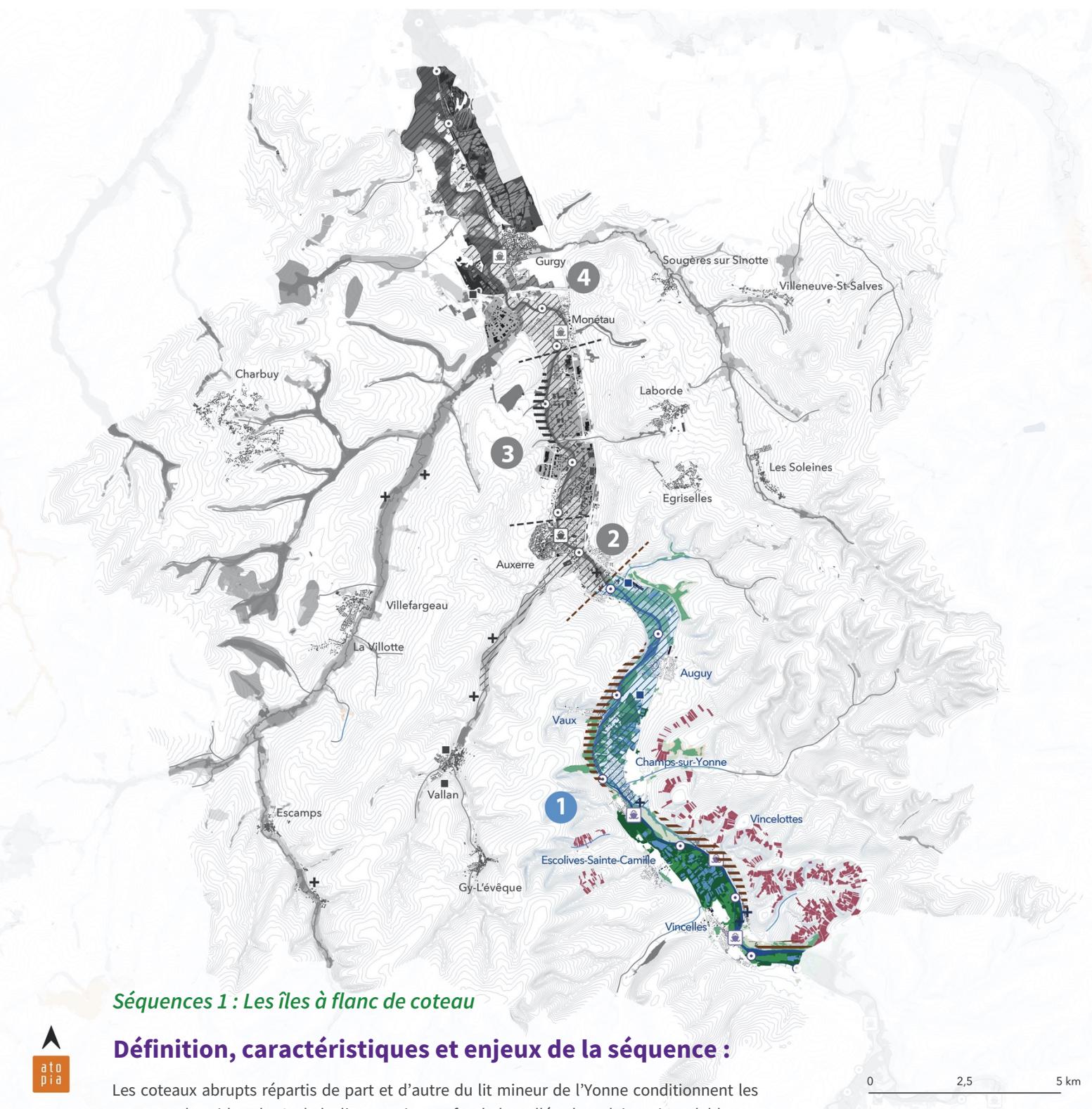


Ilots de fraîcheur à créer le long de l'Yonne : utiliser les quais et amplifier la présence des écosystèmes humides existants



Ilots de fraîcheur à créer le long des Rus : amplifier les écosystèmes humides existants et valoriser leur accès raisonné à proximité des espaces habités.

Orientations par séquences paysagères



Séquences 1 : Les îles à flanc de coteau

Définition, caractéristiques et enjeux de la séquence :

Les coteaux abrupts répartis de part et d'autre du lit mineur de l'Yonne conditionnent les paysages humides du Sud de l'Auxerrois. En fond de vallée, les plaines inondables et bocagères constituent un élément paysager singulier du territoire. Leur présence induit aussi un intérêt dans la résilience du territoire vis-à-vis du risque inondation en constituant des Zones d'Expansion des Crues de l'Yonne. Leur préservation est donc indispensable.

Ces espaces sont aussi de larges surfaces perméables potentiellement support d'une grande biodiversité, renforcée sur ce secteur par la présence d'îles sur l'Yonne. Inaccessibles à l'Homme, elles forment des habitats essentiels à protéger.

Principes d'aménagements :

Face au risque inondation, la modération de l'imperméabilisation des sols de la vallée ainsi qu'un effort d'infiltration des eaux sur les plateaux pourrait permettre une meilleure cohabitation avec l'aléa. Cela peut par exemple se traduire par une mise en rotation des cultures céréalières des plateaux ainsi qu'une augmentation du nombre de haies bocagères et des fossés qui leur sont liés en amont de la vallée. Un effort de préservation de ces espaces participerait au développement d'un écosystème de milieux riches, support d'une grande qualité paysagère. La valorisation des usages de la vallée s'intègrerait ainsi dans un contexte naturel et paysager singulier et résilient (itinéraires vélo route ou chemins de halage donnant accès aux paysages humides).



Conserver les Zones d'Expansion de Crue



Intégrer des bandes tampons aux limites de parcelles agricoles situées en bord d'Yonne afin de préserver les berges



Tendre vers une désimperméabilisation des sols autour des surfaces bâties (parkings, trottoirs, espaces publics, etc.)



Préserver les îles de toute pression anthropique



Créer des lieux de pause au niveau des points de vue potentiels sur les itinéraires



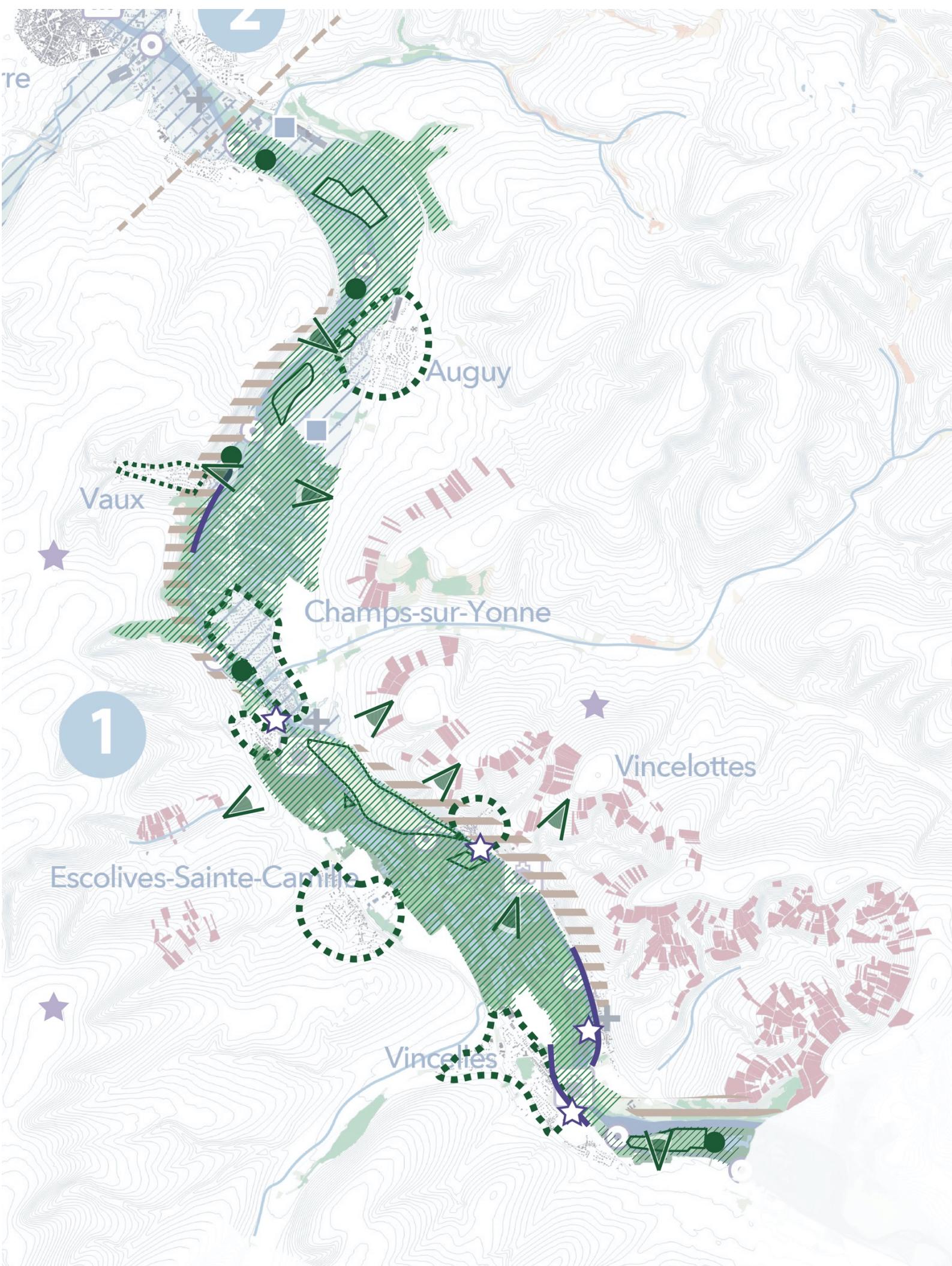
Requalifier les surfaces perméables (bords de route, quais) au bord de l'Yonne : réappropriation des berges par les habitants, îlots de fraîcheur

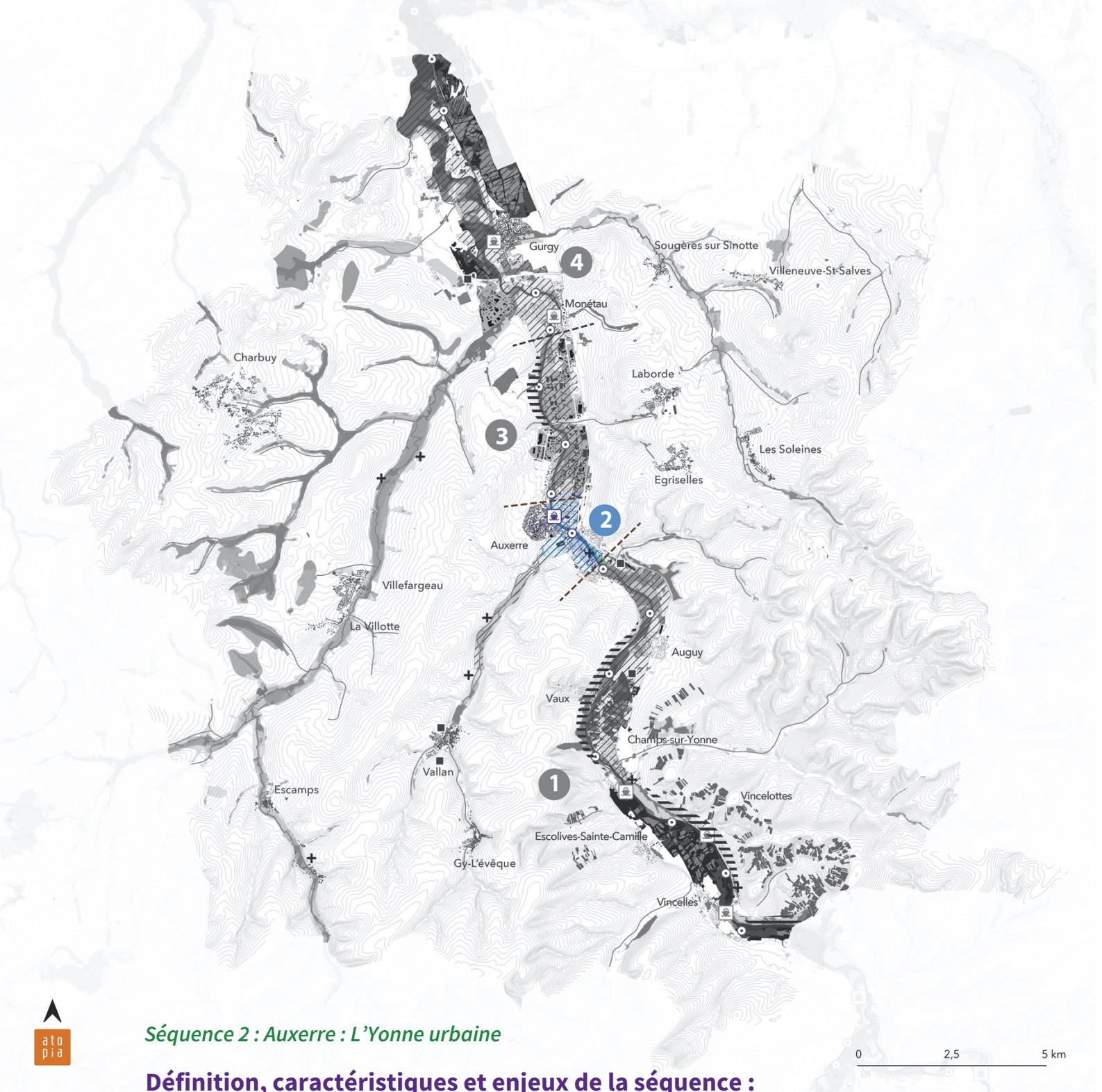


Cohabitation Agriculture et réseau hydrologique : En accord avec l'OAP Agriculture, diversifier les grandes cultures (rotations de culture,



Intégrer les poches d'habitat au bord de l'Yonne avec le cours d'eau : mettre en avant le front bâti, intégrer le tracé des itinéraires aux circulations douces existantes





Séquence 2 : Auxerre : L'Yonne urbaine

Définition, caractéristiques et enjeux de la séquence :

Le centre historique d'Auxerre constitue une entrée sur le territoire à part entière grâce à son port situé en rive droite de l'Yonne. Les vues dégagées depuis les berges et les quais de l'Yonne urbaine participent au maintien de l'imaginaire paysager de l'Auxerrois (vue vers la skyline depuis la rive droite, vue vers le grand paysage depuis la rive gauche). Le travail de mise en relation des espaces entre rive droite et rive gauche est alors à prendre en considération afin de valoriser le cœur urbain du territoire.

Principes d'aménagements :

Afin de valoriser l'Yonne et ses abords dans le centre urbain, il s'agirait par exemple de renforcer les liens entre les services (de la gare au centre-ville en passant par le port, du parc sportif à la rive droite en passant par le nouveau projet de franchissement, de la véloroute aux chemins de halage le long de l'Yonne).



Conserver les Zones d'Expansion de Crue



Tendre vers une désimperméabilisation des sols
autour des surfaces bâties (parkings, trottoirs, espaces publics, etc.)



Préservation du linéaire arboré



Requalifier le port de plaisance et ses abords



Renforcer le lien entre la gare et le centre historique d'Auxerre



Valoriser le nouveau projet de franchissement de l'Yonne



Créer des lieux de pause au niveau des points de vue potentiels sur les itinéraires



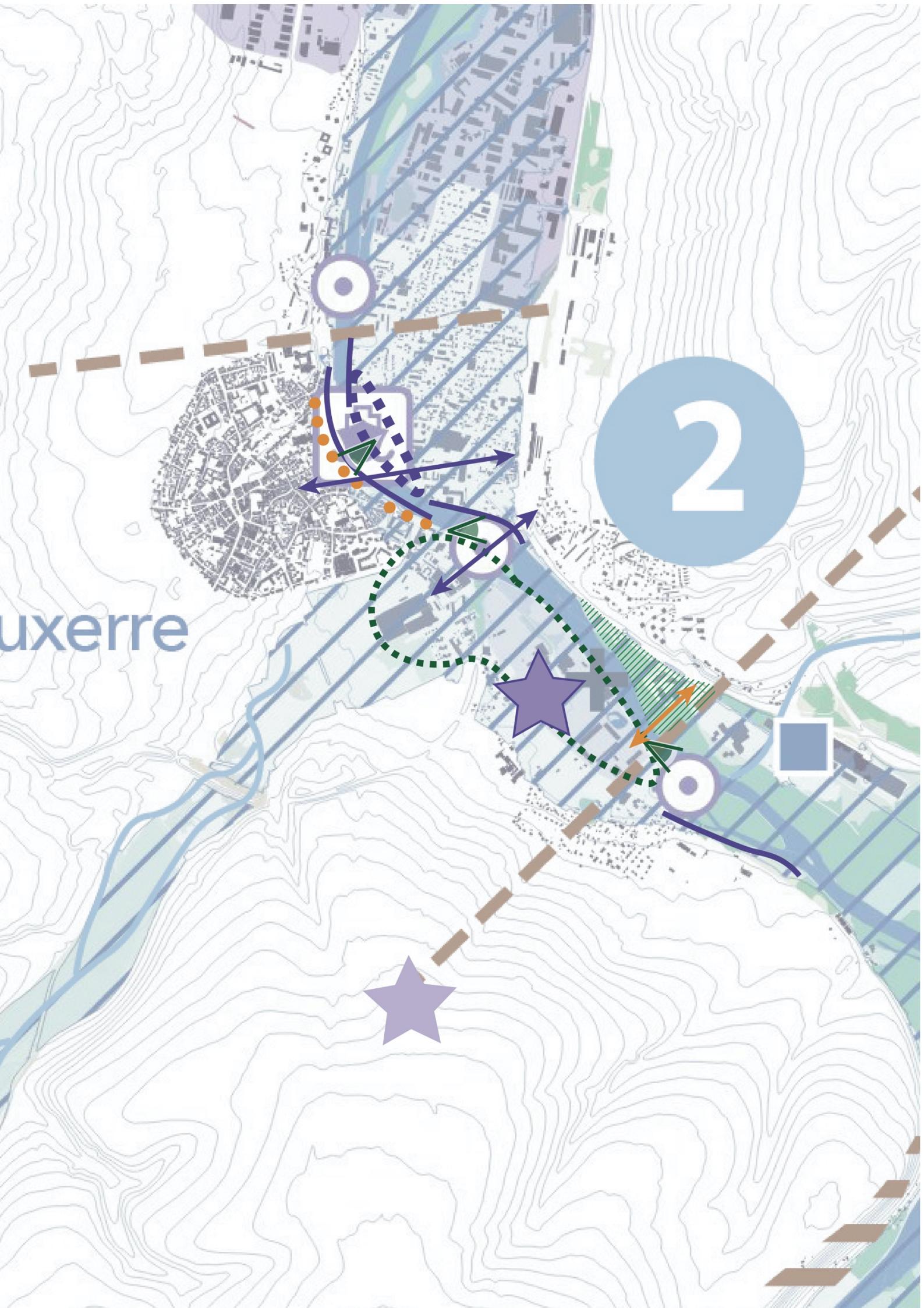
Cohabitation Habitat et réseau hydrologique :
Requalifier les surfaces perméables (bords de route, quais) au bord de l'Yonne (réappropriation des berges par les habitants, îlots de fraîcheur)

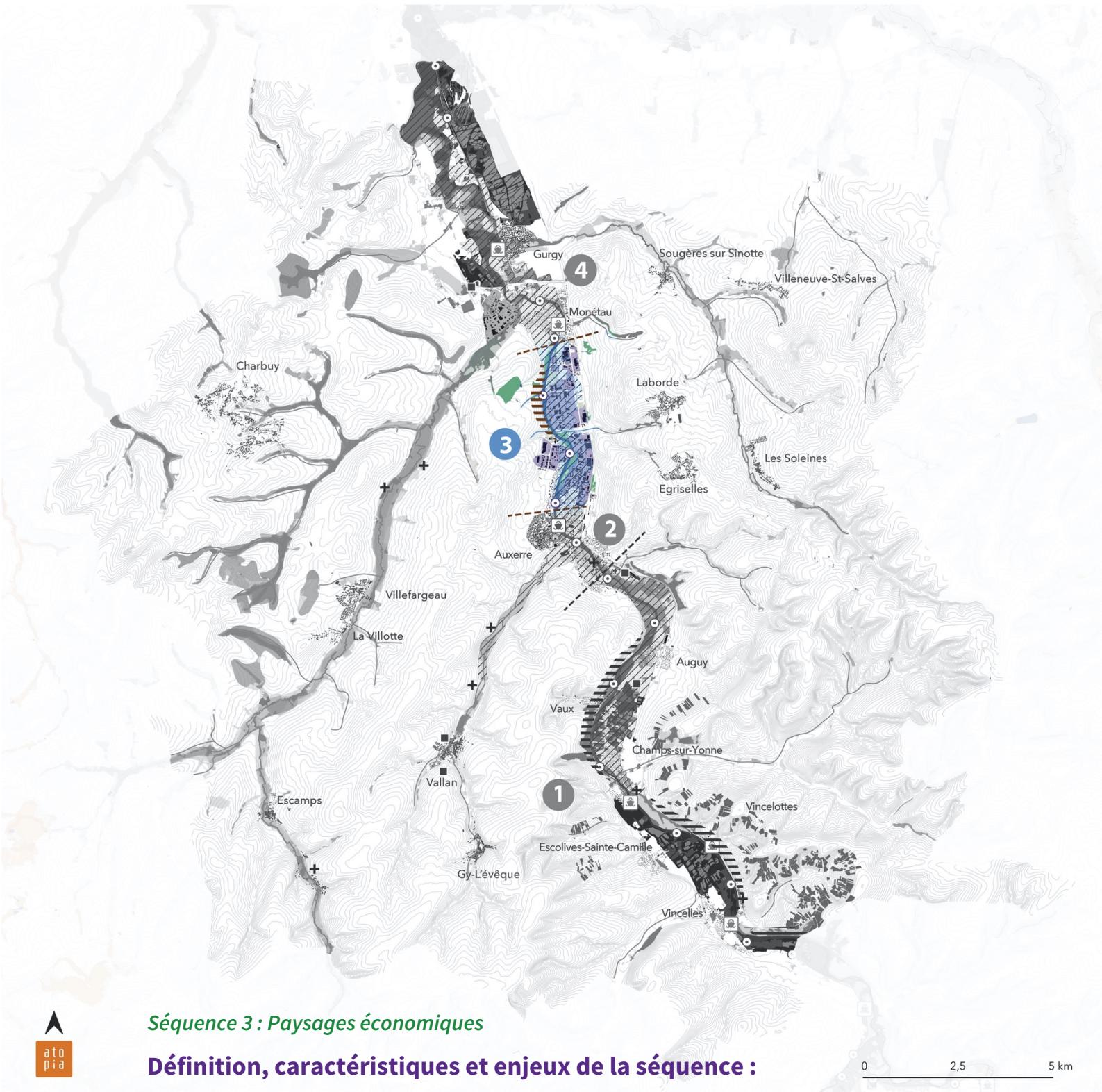


Cohabitation de l'agriculture avec le réseau hydrologique : Diversifier les grandes cultures (rotations de culture, densification du réseau de haies bocagères sur les pentes) pour une meilleure infiltration des eaux dans les sols



Cohabitation des zones d'activité avec le réseau hydrologique : Amplifier le réseau de surfaces perméables existant (désimperméabilisation, mutualisation des parkings)





Séquence 3 : Paysages économiques

Définition, caractéristiques et enjeux de la séquence :

Les paysages des bords de l'Yonne au Nord d'Auxerre sont façonnés par les constructions de type industrielles des Zones d'Activité Économiques (ZAE). Malgré leur fort pourcentage d'imperméabilisation, les ZAE de l'Auxerrois possèdent une mosaïque de surfaces perméables existantes non négligeable. Leur situation dans le lit majeur, en bord de cours d'eau, rend leur intégration paysagère indispensable.

Principes d'aménagements :

Amplifier la quantité de surfaces perméables actuellement présentes peut se traduire par une désimperméabilisation des sols et une mutualisation des parkings. La préservation des espaces naturels présents en rive droite de l'Yonne pourraient maintenir un refuge de biodiversité et participer à une transition plus douce depuis le paysage économique vers le centre historique.



Conserver les Zones d'Expansion de Crue



Tendre vers une désimperméabilisation des sols autour des surfaces bâties (parkings, trottoirs, espaces publics, etc.): permettre aux entreprises présentes de se développer en favorisant une densification de l'espace.



Créer des lieux de pause au niveau des points de vue potentiels sur les itinéraires



Cohabitation Habitat et réseau hydrologique : Requalifier les surfaces perméables (bords de route, quais) au bord de l'Yonne (réappropriation des berges par les habitants, îlots de fraîcheurs)



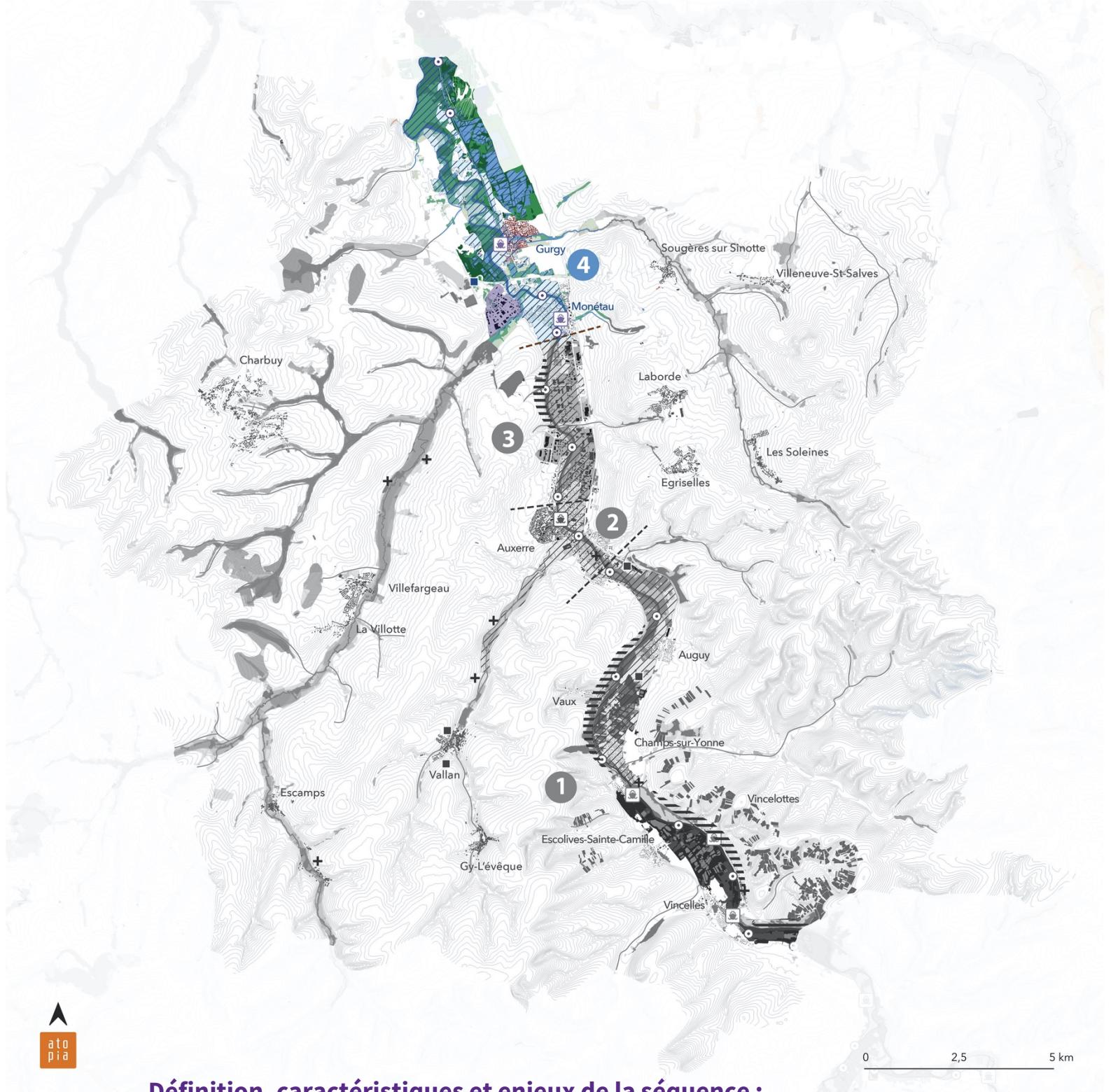
Cohabitation Agriculture et réseau hydrologique : Diversifier les grandes cultures (rotations de culture, densification du réseau de haies bocagères sur les pentes) pour une meilleure infiltration des eaux dans les sols



Cohabitation des zones d'activité avec le réseau hydrologique : Amplifier le réseau de surfaces perméables existant (désimperméabilisation, mutualisation des parkings)

Monétau





Définition, caractéristiques et enjeux de la séquence : Séquence 4 : Des méandres aux étangs

À l'extrême Nord du territoire, le lit mineur de l'Yonne se déroule sous forme de méandre, créant une transition paysagère depuis les paysages urbains et économiques vers des étendues végétales humides. Le langage hydraulique domine cette séquence paysagère grâce à la présence de boisements et prairies humides, d'étangs et d'un canal. Il s'agit alors de préserver et valoriser cette mosaïque de paysage.

Principes d'aménagement :

Face au risque inondation, ce fond de vallée perméable constitue une surface de zone d'expansion des crues non négligeables à préserver. Pour amplifier leur préservation, il s'agirait de réguler la fréquentation du lieu et les activités (pêche, promenade) de façon à ne pas endommager les écosystèmes.



Conserver les Zones d'Expansion de Crue



Intégrer des bandes tampons aux limites de parcelles agricoles situées en bord d'Yonne afin de préserver les berges



Tendre vers une désimperméabilisation des sols autour des surfaces bâties (parkings, trottoirs, espaces publics, etc.): permettre aux entreprises présentes de se développer en favorisant une densification de l'espace.



Préserver la mosaïque de milieux support de biodiversité de toute pression anthropique



Créer des lieux de pause au niveau des points de vue potentiels sur les itinéraires



Requalifier les surfaces perméables (bords de route, quais) au bord de l'Yonne : réappropriation des berges par les habitants, îlots de fraîcheur



Cohabitation Agriculture et réseau hydrologique : Diversifier les grandes cultures (rotations de culture, densification du réseau de haies



Intégrer les poches d'habitat au bord de l'Yonne avec le cours d'eau : mettre en avant le front bâti, intégrer le tracé des itinéraires aux circulations douces existantes, amplifier la présence des lieux de rencontre et des espaces publics



Cohabitation ZAE avec le réseau hydrologique : Amplifier le réseau de surfaces perméables existant (désimperméabilisation, mutualisation des parkings)

